COMMISSION NATIONALE DES DROITS HUMAINS

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

MESSAGE N° 2025-008

Message de la Commission nationale des droits humains à l'occasion de la journée mondiale de l'enfance

Le 20 novembre est une date symbolique pour les droits de l'enfant dans le monde. C'est en effet le jour où l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, en 1959, la Déclaration des droits de l'enfant [A/RES/1386(XIV)] puis, en 1989, la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE). Depuis 1990, cette journée commémore l'anniversaire de ces deux textes de référence qui consacrent la reconnaissance universelle des droits de l'enfant et leur protection intégrale.
La Journée mondiale de l'enfance, célébrée chaque 20 novembre, constitue une occasion privilégiée pour la communauté internationale, régionale et nationale de réaffirmer son engagement en faveur des droits de l'enfant, d'apprécier les progrès accomplis et de renouveler la volonté collective d'agir pour leur bien-être, la sécurité et leur développement harmonieux. Elle rappelle à chacun sa responsabilité dans la construction d'une société où chaque enfant peut grandir dans la dignité, la sécurité et l'espérance. Cette année, cette journée mondiale est commémorée sous le thème « ***Ma journée, mes droits*** ».

Au Burkina Faso, la célébration intervient dans un contexte où notre pays consent d'énormes efforts pour lutter contre les attaques terroristes qui ont entrainé la déscolarisation de nombreux enfants. Face à cette situation, la Commission nationale des droits humains (CNDH) exprime sa solidarité à l'égard de tous les enfants victimes de l'insécurité, ainsi qu'à leurs familles, et salue les efforts des acteurs humanitaires, des Forces de défense et de sécurité, des Volontaires pour la défense de la patrie et des communautés locales pour leur résilience et leur engagement à préserver la dignité et la sécurité des enfants. Elle se réjouit également de la prise en charge des pupilles de la Nation par l'Etat.

Dans l'exercice de son mandat de promotion, de protection et de défense des droits humains, la CNDH réaffirme son engagement en faveur de la réalisation effective des droits de l'enfant sans distinction d'origine, de situation ou de statut. Elle salue les efforts du Gouvernement et de ses partenaires pour le renforcement du cadre juridique et institutionnel de protection de l'enfance. Cependant, la CNDH constate que de nombreux défis demeurent, notamment la lutte contre le travail des enfants, la persistance de la maltraitance des filles aides ménagères, les mariages précoces et/ou forcés, les violences sexuelles, le trafic interne et transfrontalier d'enfants. C'est pourquoi, la CNDH invite les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les familles, les organisations de la société civile et l'ensemble des partenaires à unir leurs efforts pour garantir à chaque enfant un environnement protecteur, inclusif et porteur d'avenir, même dans l'adversité.

Fait à Ouagadougou, le 20 novembre 2025

Pour la Commission,
La Rapporteure adjointe assurant l'intérim
de la Présidente en mission

Commission Nationale des Droits Humains
C.N.D.H
La Présidente
Burkina Faso

Salamata OUEDRAOGO